

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'ESCAMPS

PIECE N° 6 : ZONAGE DES HAMEAUX

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'auxerois :

Prescription : DCM en date du 23 novembre 2006

Arrêt projet : DCC en date du 24 juin 2021

Approbation : DCC en date du 30 juin 2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le XXXXXXXX



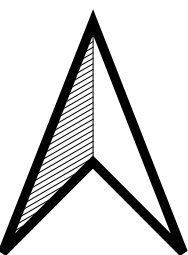
Réalisation : CA de l'auxerois - sig@auxerre.com, d'après CDHU

Légende

- UA : Zone urbaine ancienne
- UB : Zone urbaine récente
- IAUa : Zone à urbaniser
- IAUb : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole inconstructible
- Ac : Secteur en zone agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
- Ae : Secteur en zone agricole destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Ah : Secteur en zone agricole à constructibilité limitée
- Asteoal1 : Secteur en zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitées (menuiserie)
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur en zone naturelle destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Nh : Secteur en zone naturelle à constructibilité limitée
- Nj : Secteur de jardins en zone naturelle
- Npv : Secteur en zone naturelle spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol
- Nsteoal1 : Secteur en zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées (maçonnerie)
- Nsteoal2 : Secteur en zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées (mécanique agricole)
- Épave classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Jardins, bâtiments)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme (OAP)
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Milieu potentiellement humides
- Périmètre des plus hautes eaux connues (PHÉC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
- Cône de vue

Liste des emplacements réservés

Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination
1	Z00058 Z00057 Z00058	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
2	Z00051	Commune d'Escamps	Prévention de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
3	Z00059 Z00015	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux facilitant la liaison entre le bourg et Pouigny. Article L151-41-1° du CU
4	Z00073	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voie départementale). Article L151-41-1° du CU
5	YAO101	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voie départementale). Article L151-41-1° du CU
6	AB0186 Z00129	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement doux permettant de relier le hameau de Pouigny au bourg. Article L151-41-1° du CU
7	AB0020	Commune d'Escamps	Réalisation d'un sentier piéton. Article L151-41-1° du CU
8	Z00028 Z00097	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
9	Z00025	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'élargissement de la voirie afin d'améliorer la visibilité. Article L151-41-1° du CU
10	Z00023	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
11	AB0011	Commune d'Escamps	Prévention de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
12	AB0026	Commune d'Escamps	Prévention d'un espace vert perméable ou pour la réalisation d'un parking non imperméable. Article L151-41-1° du CU
13	YAO173	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voie départementale). Article L151-41-1° du CU
14	YAO213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voie départementale). Article L151-41-1° du CU
15	Z00064	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace pédagogique de préservation patrimoniale et de découverte des métiers de la vigne et du vin. Article L151-41-2° du CU



Semilly

0 100 200 m

Avigneau

0 100 200 m

Pouigny

0 100 200 m

La Grilletière

0 100 200 m